



Droit de visite et d hébergement , PA non respectés

Par **lolomaca**, le **16/11/2013** à **22:57**

Bonsoir ,

J explique mon soucis , séparée depuis 3 ans , mon ex conjoint a une garde classique pour mes 2 filles , un week end sur deux et moitié vacances scolaires . Hors rien n est respecté . Je sais qu il y a des lois et qu il a le droit de ne pas les prendre ou de les avoir quand cela l arrange , mais a côté de cela où est l équilibre de mes filles qui sont trop petites pour comprendre et qui surtout souffrent de ne pas voir leur papa ?

D autant plus , la pension alimentaire est versée comme monsieur a décidé , j ai été beaucoup indulgente pour accepter ses propositions en vue de l équilibre de mes filles mais il y a peu , il a fait un courrier au jaf pour ne les voir que pendant les vacances et baisser la pension car il s en va a plus de 300km . De colere , j ai pris rdv avec un avocat et je ne sais pas quoi dire car ils ont tout pour eux (les papas) ...

Sachant qu il n est pas "sain" , il consomme de la drogue , boit , je ne suis jamais en confiance , j ai plusieurs fois récupérer mes filles dans de droles d état , même une fois avec un bras cassé ! J en ai parler avec les services sociaux et personne ne fait rien , alors ont ils vraiment tous les droits????

Merci de votre aide ...

Par **cocotte1003**, le **17/11/2013** à **11:43**

Bonjour, vous expliquez que vos filles sont dans de mauvaises conditions lors du droit de visite mais vous vous plaignez qu'il ne les voit que de temps en temps. Que souhaitez vous en fait demander au juge ? Cordialement

Par **lolomaca**, le 17/11/2013 à 11:53

Bonjour , justement , qu est til bon pour mes enfants ? De ne plus voir leur papa du tout en etant consciente qu elles en souffrent , ou les lui laisser sachant qu il fait n importe quoi ? Je ne veux pas les privees , tout enfant a besoin de son papa mais quoi faire pour qu il soit plus responsable , les enfants ne sont pas des jouets et c est bien comme cela qu il les traiteje suis perdue ..

Par **cocotte1003**, le 17/11/2013 à 13:09

La décision va appartenir au juge. Il peut demander une enquête sociale pour s'assurer des conditions de vie de vos filles. Il y a peu de chance qu'il supprime le droit de visite, les juges ne prennent cette décision qu'en cas de maltraitance. Du fait de l'éloignement, le droit de visite ne se fera certainement que pendant les vacances scolaires. Apportez bien à votre dossier toutes les preuves pour justifier vos demandes. Le juge ne fera rien pour le règlement de la pension, il doit juste la fixer, c'est in huissier qui assure le recouvrement. Vous devez donc aller en voir un avec votre jugement et demander le recouvrement des non paiements et aussi une saisie sur salaire pour l'avenir, cordialement

Par **lolomaca**, le 17/11/2013 à 13:32

Merci pour ces infos , je sais que c est au juge d en decider puisque nous y sommes deja passé mais sans avocat . Pour ce qui est de l obligation alimentaire il a deja ete saisi , durant un an , puis plus rien . J ai recemment ete revoir l huissier mais etant donner qu il ne fait que changer d emploi et de departement , je n ai aucunes idee de l endroit où il travaille (si il travail) et biensur il ne veut pas le dire .

Merci en tout cas , je vais essayer de voir avec l avocat demain , lui expliquer tout ceci avec mes mots a moi et voir ce qu'il me conseille .